

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D14-19 12 2023

Convocation : 12 10 2023

Comité Syndical du 19 12 2023

Objet : Actualisation inventaire des Zones Humides Bassin versant Cérou et Vère - Demande de subvention aux partenaires financiers.

ANNULE ET REMPLACE LA D13 du 19 12 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|--|----|
| Nombre de Conseillers titulaires en exercice : | 26 |
| Nombre de membres titulaires présents : | 16 |
| Nombre de membres suppléants présents : | 02 |
| Nombre de pouvoir donné : | 00 |

Présents :

Mesdames SOULIE Christiane, REDO Aline

Messieurs

BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, JONGBLOET François, BRIERE Alex, MALET Christian, PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, TRESSOLS Bernard, SCHULTHEISS Pierre, SOULIE Jérôme (Suppléant), CLERGUE Jean-Claude (Suppléant).

Pouvoirs :

Absents : COUGOUREUX Rolland

Absents Excusés : PAILLAS Pierre, DALMAYRAC Gilbert, VALIERE Jean-Paul, AZAM Rolande, HERIN Christophe, RUFFEL Francis, MOULIADE Régine, ESCOUTES Jean-Marc, DOUZIECH Florent

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Monsieur le Président rappelle que le SMBCV a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « restauration des zones humides » lancé en 2020 par l'entente pour l'eau (Agence de l'Eau et Région) qui correspond environ à un tiers du territoire. Dans ce cadre, le SMBCV a enclenché une animation renforcée afin de favoriser la préservation et la restauration des zones humides du territoire, via la mise en place de diagnostics et préconisations de gestion ou travaux si nécessaire.

Pour ce faire, il est primordial d'avoir une connaissance fine et actualisée des zones humides du territoire. C'est pourquoi un complément et une actualisation d'inventaire est nécessaire.

Certains territoires ont fait l'objet d'un inventaire en 2022/2023. Il s'agit des territoires ciblés dans l'appel à projet. (environ 1/3 du territoire soit 1/2 du bassin Cérou). L'objectif est désormais de réaliser cet inventaire sur le bassin de la Vère.

Le Président précise que l'objectif est d'avoir un inventaire complet et actualisé sur l'ensemble des bassins d'ici la fin du contrat de rivière. Il est donc opportun de lancer une étude sur le bassin de la Vère.

Le Président signale qu'il est possible d'obtenir un financement à hauteur de 80 % (AEAG, Département), à condition que le cahier des charges respecte la méthodologie en vigueur.

| Actualisation inventaire Zones Humides Bassin versant Cérou et Vère | | Montant € HT |
|---|--------------|-----------------|
| Montant prévisionnel | | 40 000 |
| Partenaires | Taux | |
| AEAG | 60 % | 24 000 |
| Département | 20 % | 8 000 |
| Autofinancement | 20 % | 8 000 |
| TOTAL | 100 % | 40 000 |

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Syndical

Approuve à l'unanimité :

- la réalisation d'un inventaire Zones Humides à l'échelle des bassins Cérou et Vère pendant le contrat de Rivière 2022-2026

Autorise à l'unanimité :

- Monsieur le Président à demander les aides aux différents partenaires financiers
- Monsieur le Président à signer tout document lié à cette affaire.

La séance est levée à 20h30

Fait et délibéré en séance, le 19 décembre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :